Version 2.0

|  |  |
| --- | --- |
| **“Toulouse Plant-Microbe Phenotyping”**  **Fiche demande & Charte utilisateur** |  |

|  |
| --- |
| **Demandeur** |
| 1. Le demandeur :   Nom : |
| Statut : |
| Tél :      E-mail :   1. Responsable :   Nom :  Statut :  Tél :    E-mail :   1. Laboratoire :   Directeur du laboratoire :  Nom :  Tél :    E-mail :    Adresse du laboratoire :      N° SIRET : |

|  |
| --- |
| **Fiche projet (phénotypage plantes)** |
| \*Titre du projet :  \*Acronyme (obligatoire) :  \*Type de financement :  \*Plante(s) concernée(s) : |
| \*Préciser si interaction biotique :  - Si oui, avec quel autre organisme :  \*Conditions environnementales recherchées :  - Préciser si stress abiotique :  \*Estimation de la durée du phénotypage :  \*Outils envisagés :  - Salle de culture LED :  - Robot Phenopsis (petites plantes) :  - Robot Phenoserre (Grandes plantes) :  \*Autonomie (faible/moyenne/forte) du porteur de projet en termes de :  - Plan expérimental :  - Analyses d’images :  - Analyses statistiques : |
|  |

|  |
| --- |
| **Fiche projet (phénotypage microbien)** |
| \*Titre du projet :  \*Acronyme (obligatoire) :  \*Type de financement :  \*Micro-organisme(s) concernée(s) : |
| \*Préciser si organisme nuisible :  - Pour l’homme :  - Pour l’environnement (plantes milieux aquatiques) :  \*Préciser mesures de confinement nécessaires :  \*Préciser si mesures particulières pour la destruction des échantillons :  \*Estimation du volume de phénotypage (nombre de plaques 96 puits) :  \*Autonomie (faible/moyenne/forte) du porteur de projet en termes de :  - Plan expérimental :  - Utilisation du robot Omnilog :  - Analyses des données : |
|  |

|  |
| --- |
| **Description du projet** |
| Veuillez indiquer la nature de votre projet et décrire la question de phénotypage. |
|  |

|  |
| --- |
| **Charte d’utilisation de TPMP** |
| Le service TPMP rattaché au laboratoire LIPM (UMR INRA441/CNRS2594) propose, à l’ensemble des partenaires en recherche et développement, dans les domaines publics et privés, les équipements nécessaires et les compétences scientifiques et techniques pour tout projet scientifique autour du phénotypage des plantes dans leur environnement biotique et/ou abiotique, en conditions contrôlées. TPMP propose également le phénotypage à haut débit de micro-organismes.  **Les champs d’application couverts sont :**   * Phénotypage à haut-débit de micro-organismes * Phénotypage par imagerie des parties aériennes de « petites plantes » sur plateau technique TPMP-Phenopsis équipé de caméras multispectrale et à fluorescence de chlorophylle. Capacité maximale : 504 plantes. * Phénotypage par imagerie des parties aériennes de « plantes grandes-moyennes » (pots de 3L, hauteur maximale de 90cm), sur plateau technique TPMP-Phenoserre, en imagerie visible, fluo et proche infra-rouge. Capacité maximale : 354 plantes.   **Nos engagements :**   * Vous apporter les conseils et l’expertise nécessaires à la définition et à la réalisation de votre projet. En particulier en matière de choix de plateaux techniques et de capteurs. * Vous informer des tarifs et règles de fonctionnement en vigueur sur TPMP. * Conduire, dans le cadre d’une collaboration, votre projet en gestion de projet. * Respecter la confidentialité des résultats issus de vos travaux, conformément à vos exigences et à celles des financeurs.   **Pour garantir la qualité de notre collaboration, nous vous demandons de :**   * Spécifier toutes les informations nécessaires à la réalisation de votre étude (administratives, techniques, H&S). * Respecter les règles de fonctionnement de TPMP-LIPM, telles que définies dans le règlement intérieur du LIPM. * Respecter la charte informatique en vigueur au LIPM. * Respecter la confidentialité des développements technologiques en cours sur TPMP. * Citer les personnes de la plateforme dans les remerciements et en co-auteurs (voir ci-après) des publications issues de cette collaboration. * Ne divulguer en aucun cas le savoir-faire sans accord préalable des responsables.   ***Les responsables de TPMP et du LIPM se réservent le droit d’interdire l’accès à TPMP à toute personne ne respectant pas les règles et usages définissant la bonne utilisation des équipements et les consignes d’hygiène et de sécurité.*** |

|  |
| --- |
| **Charte de signature des publications** |
| La publication de travaux réalisés sur TPMP doit faire apparaître :   1. Dans tous les cas :   Les remerciements selon la formule suivante : « (part of) this work was carried out on the Toulouse Plant-Microbe Phenotyping facility (http://tpmp.inra.fr) part of the Laboratoire des Interactions Plantes Micro-organismes, LIPM – UMR INRA441/CNRS2594”   1. Dans les cas d’une collaboration sur les plateaux techniques TPMP-Phenopsis ou TPMP-Phenoserre :   L’inclusion de deux auteurs (parmi les personnels de TPMP, proposés par le comité de direction de TPMP) dans la ou les publications résultant des travaux effectués dans le cadre de la collaboration.  Si les travaux sont publiés dans les deux ans suivant le démarrage effectif (date des premières expérimentations) de la collaboration ET si la publication est en accès libre, TPMP s’engage à payer la moitié des frais de publication associés à cet article. |

|  |
| --- |
| **Règles de fonctionnement de la plateforme** |
|  |
| Modalités d’accès :  * Horaires :   La plateforme est ouverte les jours ouvrables. Elle est accessible aux utilisateurs munis d’un badge de 7h30 à 19h30 et, pour les autres sur rendez-vous (tpmp@inra.fr) de 8h30 à 17h30.   * Accès :   Chaque nouvel utilisateur devra être initialement formé aux règles de fonctionnement en quarantaine de TPMP. Cette formation est obligatoire. Les badges d’accès étant strictement personnel, il est formellement interdit de laisser une tierce personne accéder à TPMP sans accompagnement par une personne habilitée. Les visites accompagnées doivent être exceptionnelles, il est demandé d’en obtenir l’autorisation par email (tpmp@inra.fr) AVANT toute visite ET chaque visite devra être consignée dans le cahier à cet effet dans le sas de TPMP.  L’utilisateur s’engage à signaler immédiatement au personnel de TPMP (email) tout dysfonctionnement qu’il aurait pu constater ou provoquer sur la plateforme ET de remplir une fiche « anomalies » disponible dans TPMP. Hygiène et sécurité : Les utilisateurs doivent fournir toutes les informations concernant les risques éventuels liés aux expérimentations (dissémination, décontaminations difficiles etc…). Les responsables de TPMP et du LIPM se réservent le droit de ne pas accepter un projet présentant des risques mal maitrisables.  Dans l’enceinte de TPMP sont affichés les nom et numéros de téléphone des agents à contacter en cas de problèmes (AP, SST du LIPM). Sauvegarde des données : Pendant la durée des travaux, et trois mois après la fin de ceux-ci, la sauvegarde des données est sous la responsabilité de TPMP. Après ce délai TPMP ne pourra plus garantir la sauvegarde et celle-ci deviendra de la responsabilité du demandeur. Coût des travaux : Le tarif des travaux sur TPMP est celui en vigueur à l’année de la signature de la présente demande. Chaque demande est étudiée pour définir le cahier des charges et établir un devis. La réalisation des travaux commence après la signature du devis par le directeur du laboratoire du demandeur, ou toute personne en responsabilité de pouvoir engager les fonds nécessaires. |

|  |
| --- |
| **Contacts** |
|  |
| **Responsable de TPMP :** **Nemo Peeters**  Tél : 05 61 28 55 92 (bureau)  Tél : 06 06 43 35 05 (mobile)  E-mail : nemo.peeters@inra.fr |
|  |

Site web TPMP : <http://tpmp.inra.fr>

Compte twitter : @Inra\_TPMP

Email pour toute demande d’information : tpmp@inra.fr

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Engagement** | | | |
| Les signataires de la présente demande déclarent avoir pris connaissance de ce document et s’engagent à en respecter, et en faire respecter les consignes.  **Signatures :** (indiquer nom, prénom et date)  Utilisateur :  Directeur du laboratoire  de l’utilisateur : | | | |
| Responsable de TPMP : |  |  |  |